

Pas de remarque particulière.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *unanimité*

Bâtiments communaux

2.9 - Autorisation de dépôt de permis de démolir de la parcelle cadastrée L 106 située 11 bis, rue de Châteaudun.

M. le Maire

Je vous propose de m'autoriser à démolir, au 11 bis, rue de Châteaudun, le hangar abritant l'ancien garage Renault.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Nous passons au vote...

M. Conway

Vous allez très vite tout d'un coup... Ce point vous ennue ?

M. le Maire

Vous croyez que cela m'ennue ?

M. Conway

Je ne sais pas.

M. le Maire

Vous savez, Monsieur Conway, s'il y a des choses qui m'ennuyaient de chez vous...

M. Conway

Il y a eu une accélération brutale...

M. le Maire

Je suis désolé de vous déranger et d'aller vite...

M^{me} Gaillabaud me dit qu'il faut suivre...

M. Conway

Démolition du garage municipal, juste pour vous dire que le projet est consultable au secrétariat général ; c'est un plan pour dire où il est, c'est un document pour rappeler le cadastre, ce sont deux belles photos du garage et un agrandissement du plan parcellaire.

Je crois que cela se passe de commentaires.

M. le Maire

Merci beaucoup, mais c'est marqué dans le rapport, Monsieur Conway. Il faut lire...

M. Conway

C'est marqué... Le projet...

M. Hervo

Ce n'est pas un projet, c'est un permis de démolir !

M. le Maire

On démolit un bâtiment, donc globalement, architecturalement, c'est assez pauvre, un permis de démolir, j'en conviens.

M. Conway

Je pense qu'il serait bien quand même que vous expliquiez pourquoi vous voulez le démolir ?

M. le Maire

C'est marqué dans le rapport, Monsieur Conway.

M. Conway

Je sais, mais pourquoi passez-vous très rapidement dessus ce soir ?

M. le Maire

Parce que je pense que vous avez lu les dossiers.

M. Conway

Le public n'a pas accès aux rapports.

M. le Maire

Vous avez étudié le dossier, Monsieur Conway.

M. Conway

Le public qui est présent n'a pas accès aux rapports. Donc présentez les choses !

(M. le Maire montre le rapport.)

Dans ce cas, pourquoi détaillez-vous les autres points ?

Je vais le lire...

M. le Maire

Allez-y ! Comme cela, on va voir que vous avez lu le dossier ; c'est déjà bien. Au moins, vous l'aurez lu une fois...

M. Conway

Sur le 11 bis, rue de Châteaudun, il y a un hangar qui abrite le garage municipal.

« Comme vous le savez, cette occupation est temporaire. En effet, le transfert de l'activité sera effectif lors de l'achèvement des travaux de réaménagement du Centre Technique Municipal à Bezons prévu en octobre 2009. » Vous avez noté au passage, puisque je suis libre de faire des commentaires, que j'ai retiré de l'ordre du jour l'avenant n° 1 au lot n° 9 du marché de travaux dudit CTM.

« Le bâtiment existant sur la parcelle sera alors libre de toute occupation et pourra faire l'objet d'un aménagement de type stationnement nécessaire à la desserte de la Médiathèque. » Tiens, la Médiathèque ?

« Aussi, il est proposé de démolir le bâtiment existant sur la parcelle, une fois sa libération constatée, afin d'y aménager un parc de stationnement. »

Le projet est consultable au secrétariat général. »

Là-dessus, je rappelle la discussion que nous avons eue, puisque c'est une variante de ce que vous avez présenté au Conseil Municipal du 10 février, et vous imaginez, puisqu'on est pour réduire la circulation automobile en ville, cette Médiathèque, qui est située en face de l'actuel garage municipal, vous avez notamment des personnes âgées ou des personnes qui ont du mal à se déplacer qui vont s'y rendre en voiture ; il y a 25 places, on estime le besoin possible à 50. Que vont faire ces personnes quand elles vont arriver devant le parc de stationnement de 25 places qui pourra d'ailleurs être occupé par d'autres personnes qui, se rendant à la Médiathèque, peuvent en profiter pour aller au marché, par exemple ? Elles vont arriver dans la rue Alsace-Lorraine, pour être obligées de tourner à droite - c'est un sens unique -, vont arriver sur la rue Médéric, vont être obligées de tourner à droite, pour retrouver les fameuses cinq places, éventuellement, mais qui vont plutôt servir au personnel de la Médiathèque. Où vont se garer ces personnes ? Elles vont se garer n'importe où dans le quartier, pour saturer un quartier qui n'avait pas de problème essentiel de parking.

Je rappellerai qu'aujourd'hui, il y a une trentaine de places qui ont disparu avec les locaux provisoires du chantier et la mise en sens unique de la rue de Châteaudun et que ce quartier n'a pas un problème particulier.

Vous êtes en train de faire du bricolage sur une solution dont on a déjà montré que ce n'était pas sérieux de faire comme cela. C'est pour cela que je ne veux pas qu'on passe rapidement sur ce point.

M. le Maire

C'est tout ?

M. Conway

Sur ce point 2.9, oui.

M. le Maire

Je comprends que vous soyez particulièrement intéressé à la question, puisque vous habitez rue de Châteaudun ; c'est peut-être aussi pour cela que vous êtes très sensible à la question de la circulation automobile.

Je rappelle quand même, Monsieur Conway, que pendant des années - je parle sous le contrôle des gens qui étaient là avant vous -, il y avait un garage Renault, avec une circulation automobile à ce niveau, quelques nuisances, accessoirement.

Je pense qu'il est peut-être un peu exagéré de comparer les nuisances d'un parc de stationnement à celles d'un garage automobile qui faisait de la carrosserie, de la peinture et d'autres joyeusetés. C'est le premier point.

Deuxièmement, quand vous dites qu'il y aura un parc dans lequel tout le monde pourra entrer, je ne sais pas ce qui vous permet de dire cela ; vous ne connaissez pas le projet... En tout cas, je suis très surpris.

Troisièmement, quand vous affirmez qu'il y aura 25 places, je ne sais pas sur quoi vous vous basez.

Vous faites des hypothèses, vous parlez en l'air. La seule proposition que je vous fais ce soir, c'est de démolir le hangar qui est sur place et, je crois, dont personne ne regrettera l'aspect architectural majeur. C'est un grand apport architectural à la ville de La Garenne-Colombes, ce garage Renault, il faut le rapporter ; sa disparition sera vraiment une perte considérable pour La Garenne-Colombes ! C'est un patrimoine, industriel bien entendu, du XX^e siècle ! Cela nous permettra aussi d'étudier, comme je le dis d'ailleurs dans le rapport, très naturellement, mais ce n'est pas l'objet du rapport, tout ou partie du stationnement nécessaire à la Médiathèque.

Je pense que l'environnement urbain a plutôt à profiter de la disparition de cette beauté architecturale industrielle du XX^e siècle ; je maintiens ce que je viens de dire.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je voulais juste vous rassurer sur l'origine des 25 places. Conseil Municipal du 10 février : *« celles-ci se répartissent de la manière suivante : 25 places, dont deux adaptées aux personnes à mobilité réduite, dans le garage municipal situé en face de la Médiathèque, au 11 bis, rue de Châteaudun. À la date d'ouverture de la Médiathèque, cet équipement sera, en effet, libéré par le transfert à Bezons de l'actuelle activité ».*

M. le Maire

C'était le 10 février ; nous sommes le 7 septembre...

Je vous demande simplement de m'autoriser à démolir cet affreux hangar. Je pense qu'il faut peut-être être un peu compliqué pour y voir malice derrière.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

2.10 - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée M 56 située 54, avenue Foch.

M. le Maire

Je vous demande également de m'autoriser à démolir le mur d'une parcelle située 54, avenue Foch, que vous connaissez, pour faciliter la manœuvre de véhicules, puisque vous savez que la parcelle accueille cinq places actuellement ; les choses ne sont pas très pratiques. Cette parcelle appartient à la Ville de La Garenne-Colombes.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Ces places de stationnement faisaient partie du dépôt complémentaire du permis de construire sur la Médiathèque sur les trois emplacements possibles ; il y avait, rappelons-nous, ce parking possible. Il est vrai que quand vous nous aviez présenté qu'il y avait cinq places, cela paraissait un peu compliqué d'en avoir cinq, vu la configuration du lieu. Aujourd'hui, vous nous en proposez cinq réellement en faisant des travaux.

Je voudrais juste savoir si elles feront partie ou non intégrante du futur dépôt du permis de construire de la Médiathèque, en application de la modification du Plan Local d'Urbanisme que vous venez de voter. Est-ce la raison unique des travaux que vous nous proposez ce soir ?

M. le Maire

Non, ce n'est pas la raison unique, comme vous le dites. C'est une hypothèse parmi d'autres, mais il reste que, d'ores et déjà, l'organisation est difficile avec ce petit mur ; la circulation des automobiles sera plus facile, de toute façon.

M. Macé

Est-ce qu'en travaux, vous nous indiquez que dans un premier temps, ensuite, cette parcelle ne sera pas fermée ?

M. le Maire

Je ne sais pas.

M. Macé

C'est ce qui est, *a priori*, indiqué. Est-ce que cela ne va pas poser quelques problèmes ensuite de squat le soir de véhicules, si on continue à en faire une utilisation qui me semble justifiée jusqu'à ce jour par rapport à des agents de la Ville qui ont besoin de se déplacer régulièrement et qui, donc, se garent où ils peuvent, c'est-à-dire, *a priori*, aujourd'hui, à cet endroit-là ?

M. le Maire

Il faudra veiller que ce ne soit pas le cas ; vous avez raison.

Je partage votre avis.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Vous disiez que c'était une hypothèse parmi d'autres. À quel moment comptez-vous préciser ces hypothèses ?

M. le Maire

Quand on y aura travaillé, je vous présenterai en commission ou en Conseil Municipal un projet éventuel.

Aujourd'hui, le sujet est de casser un morceau de mur. Vous me demandez ce qu'on fera demain ; je ne sais pas ; demain est un autre jour.

M. Conway

Vous ne savez pas...

M. le Maire

Là, c'est quand même une surface au sol de 78 mètres carrés ; je conçois que vous y accordiez une importance majeure, Monsieur Conway, mais peut-être qu'à un moment, quand on est conseiller municipal, on a une responsabilité de faciliter les choses plutôt que d'essayer de les bloquer. C'est un peu le sentiment que mes collègues semblent avoir ce soir...

M. Conway

Je ne peux pas vous laisser dire cela !

M. le Maire

Dites ce que vous voulez !

Je vous en prie, vous avez la parole.

M. Conway

Vous maintenez votre propos ?

M. le Maire

À savoir ?

M. Conway

À savoir que je ne suis pas constructif.

M. le Maire

Non, je dis que nous sommes quelques-uns à avoir le sentiment...

M. Conway

Parlez de vous-même ! Les autres parleront s'ils veulent.

M. le Maire

Monsieur Conway, permettez-moi, ne vous énervez pas !

M. Conway

Je ne m'énerve pas.

M. le Maire

Si, vous vous énervez...

M. Conway

Vous verrez quand je m'énerverai, ce n'est pas cela.

M. le Maire

Il n'y a aucun motif d'énervement, Monsieur Conway. Je vous dis simplement que nous sommes plusieurs à avoir l'impression, je vous le dis, que, peut-être, vous vous placez dans une situation où vous ne souhaitez pas faciliter les choses, mais plutôt tenter de les bloquer.

Peut-être avez-vous, derrière, des arrière-pensées, peut-être les connaissons-nous un jour, mais aujourd'hui, pour ce mur qui doit faire combien de linéaire...

M. Hervo

Deux fois 1,50 mètre.

M. le Maire

Vous faites un grand discours pour un mur de deux fois 1,50 mètre. C'est un petit sujet quand même.

Peut-on passer au vote cette fois ?

M. Conway

Non, parce que vous dites que je m'énerve, mais je ne m'énerve pas.

M. le Maire

J'en suis ravi !

M. Conway

Je redis très clairement que ces cinq places - vous avez l'air de dire que ce ne sont que 78 mètres carrés, etc. - faisaient partie du dispositif alternatif bancal que vous proposiez le 10 février.

Ne prenez pas, encore une fois, les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages !

M. le Maire

Et alors ?

M. Conway

Dans ce dispositif, je vous pose la question : est-ce que vous intégrez cela ? M. Macé l'a posée et vous n'avez pas répondu, en disant que cela fait partie des hypothèses envisagées. Je vous demande quand vous allez lever cette hypothèse ; dites-le !

Deuxième chose, parce que le fond du problème portait sur l'aspect d'être constructif, d'avoir une arrière-pensée...

M. le Maire

Nous vous écoutons.

M. Conway

... distillée comme quoi j'essaie de faire en sorte que La Garenne-Colombes perde au change.

Le fait, comme vous disiez dans un tract de votre campagne municipale, qu'on allait « entraîner La Garenne-Colombes dans l'aventure ; ne laissez pas la main aux aventuriers »...

M. le Maire

C'est toujours vrai !

M. Conway

Je ne relève pas, ce n'est pas la peine ; je n'aime pas ce genre de truc.

Vous faites un sous-entendu comme quoi, parce que j'habite rue de Châteaudun, je serais particulièrement concerné par ce problème. Je suis intervenu sur d'autres sujets dans lesquels je n'étais pas particulièrement concerné et j'interviens de la même manière.

Il se trouve que quand on habite un quartier, pour l'étude sur le parking, par exemple, de la place de la Liberté, quand l'étude prétend qu'il y a un problème de stationnement aigu ou que le rapport de M. Hervo veut faire croire cela, les personnes qui y vivent, dans la réalité quotidienne, le savent. Vous, Monsieur Juvin, qui habitez près du Mastaba, je présume que vous mesurerez, le jour venu, si le Mastaba ouvre un jour et que du monde vient, le problème que cela pose dans ce quartier. Je ne vais pas dire que parce que vous habitez là, votre avis n'est pas recevable. Le fait que j'habite rue de Châteaudun, vous n'avez même pas à faire ce genre de remarque...

M. le Maire

Personne n'a dit cela !

M. Conway

On reprendra le compte rendu et vous verrez bien ce qui est mis.

M. le Maire

Personne n'a dit que vous n'étiez pas légitime pour parler d'aucun sujet.

M. Conway

Vous verrez bien, on reprendra le compte rendu de cela...

M. le Maire

Ne vous énervez pas !

M. Conway

... et vous verrez ce qui est sous-entendu là-dedans.

M. le Maire

Ne vous énervez pas, Monsieur Conway. Je ne sais pas, mais vous êtes particulièrement énervé ce soir.

Vos propos que je ou nous « *prendrions les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages* » est particulièrement insultant. Je voudrais savoir qui sont, dans cette salle, les enfants du bon Dieu et qui sont les canards sauvages. À titre personnel, je n'ai aucune envie, malgré tout le respect que j'ai pour l'église, d'être pris pour un enfant du bon Dieu qui, lui-même, serait pris pour un canard sauvage.

Imaginez que moi, Monsieur Conway, ou quelqu'un de la majorité, ait utilisé cette phrase à votre rencontre, il y aurait un scandale légitime. Je crois, Monsieur Conway, que vous n'avez pas bien pesé que dans cette assemblée, vous avez des phrases violentes.

Je pense que vous avez raison, nous lirons attentivement ensemble le compte rendu et vous verrez que vous avez été insultant. Je n'ai pas relevé, parce qu'au fond, je mets cela sur le compte de... Vous êtes ainsi... Je ne vais pas vous changer, mais, de grâce, ne venez pas, derrière, non seulement nous dire des choses désagréables, mais, en plus, ensuite, nous reprocher d'être désagréables, alors que c'est vous qui l'êtes !

Maintenant, sur cette affaire malheureuse de mur de deux fois 1,50 mètre, je vous confirme que je souhaite le démolir.

Le sujet est sûrement considérable, mais nous avons largement discuté. D'ailleurs, il faudra que nous comparions le temps passé pour démolir deux fois 1,50 mètre au temps passé pour d'autres délibérations bien plus importantes. Je pense que cela va faire long au linéaire du mur.

Peut-on passer au vote cette fois-ci ?

(M. Conway acquiesce.)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Une voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M.

1 contre : CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.
M. CONWAY.

Merci.

III - Divers

3.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2009/145 : Marché à procédure adaptée - travaux complémentaires de mise en sécurité et accessibilité du « Mastaba 1 - La Garenne-Colombes » situé 12, avenue Rhin-et-Danube à La Garenne-Colombes.

N° 2009/146 : Convention de mise à disposition de la verrière de la Maison des Clubs à la société « GTM Productions » du jeudi 9 juillet à 14 heures au vendredi 10 juillet 2009 à 14 heures.

N° 2009/147 : Marché à procédure adaptée pour la prestation « entretien et maintenance des aires de jeux et traitement et désinfection des bacs à sable ».

N° 2009/148 : Marché à procédure adaptée - fourniture de vaisselles, de matériels et de petits mobiliers pour l'équipement de la salle de restauration de la nouvelle école « Jean-Jerphanion ».

N° 2009/149 : Marché à procédure adaptée relatif au plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements publics à La Garenne-Colombes.

N° 2009/150 : Maintenance des terminaux de paiement et assistance téléphonique.

N° 2009/151 : Contrat de services financiers - offre de financement à long terme.

N° 2009/152 : Convention pour l'organisation d'un salon du vin et du terroir par la société Lombard et Guérin à la salle des fêtes les 12, 13 et 14 février 2010.

N° 2009/153 : Marché à procédure adaptée - informatisation des écoles de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2009/154 : Contrat avec l'association Connaissance de l'Art Contemporain pour un cycle de conférences.

N° 2009/155 : Convention entre la Ville de La Garenne-Colombes et la société Adecco Quick Medical Service pour la participation au recrutement d'une puéricultrice pour le remplacement d'une directrice de crèche.

N° 2009/156 : Contrat de service pour les copieurs de la Direction Jeunesse Culture et Sports et du Centre Technique Municipal.

N° 2009/157 : Convention de formation au logiciel Concerto.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à poser sur les décisions du Maire ?

Vous en avez quelques-unes... Je n'ai pas pris beaucoup de décisions... Il faut dire que c'était le mois d'août...

Monsieur Conway ?

M. Conway

C'est une question sur la décision n° 154, l'association Connaissance de l'Art Contemporain, pour la prestation avec des dates qui sont données, dont la première date est le mercredi 14 octobre, et avec un lieu désigné qui est le Mastaba.

M. le Maire

À côté de chez moi, comme vous l'avez fait remarquer.

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

J'irai à pied ; comme cela, je n'aurai pas besoin de me garer.

(Rires.)

M. Conway